



Inscription scolaire 2026-2027



Groupe scolaire François Lassagne



Période d'inscriptions:

du 02 mars 2026 au 19 juin 2026

Enfants concernés :

Scolaire:

- Enfants nés en 2023 entrant en Petite Section
- Possibilité pour les enfants nés en Janvier 2024
- Nouveaux arrivants sur la commune
- Demande de dérogation

Périscolaire:

- **tous les enfants** fréquentant l'accueil périscolaire du matin, du **midi** et / ou du soir.

Comment s'inscrire :

Le dossier de demande d'inscription scolaire et périscolaire ou de demande de dérogation scolaire pour un enfant habitant hors commune est à retirer en Mairie ou téléchargeable sur le site internet.

Le dossier complet peut être retourné :

- Par voie postale à la mairie de Linars :
6 rue de la Mairie 16730 Linars
- Par mél à : mairie@linars.fr
- Directement à l'accueil de la mairie (Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Inscription scolaire en Mairie

Étape 1 : inscription scolaire en Mairie

- Le dossier de demande d'inscription scolaire sera traité dans les meilleurs délais.
- La demande de dérogation, quant à elle, sera examinée en commission.

Étape 2 : Admission à l'école

- certificat d'inscription délivré par la mairie
- livret de famille
- carnet de santé attestant que votre enfant a suivi les vaccinations obligatoires

Pièces à fournir :

- La fiche de liaison complétée
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (électricité, gaz, eau...)
- Une photocopie des vaccins à jour (carnet de santé- DT polio obligatoire)
- Un photocopie du livret de famille
- L'ordonnance de jugement en cas de divorce ou séparation
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile et en individuelle accident
- Si inscription en périscolaire et /ou en restauration, un mandat de prélèvement SEPA complété accompagné d'un relevé d'identité bancaire
- Le cas échéant, une attestation de situation MSA
- Une **attestation CAF mentionnant le quotient familial de moins de 3 mois** (afin de calculer vos tarifs périscolaire et pause méridienne) ou votre dernière avis d'imposition
- S'il existe un PAI, il devra être transmis au directeur avant la rentrée



Ecole primaire François Lassagne - Linars

Enfant

Nom et prénom(s) de l'enfant :

Date de naissance : Lieu de naissance:

Classe (à la rentrée septembre 2026) :

PAI : ☐ Oui préciser : ☐ Non

Allergies :

Restauration : ☐ Oui ☐ Non régime particulier (PAI , repas sans porc - joindre **une photographie** au dossier)

Autres informations d'ordre médical :

Situation familiale :

☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Union libre ☐ Célibataire

☐ Divorcés ☐ Séparés ☐ Veuf (ve)

En cas de divorce ou de séparation, préciser :

Autorité parentale : ☐ Conjointe ☐ A la mère ☐ Au père

Résidence principale : ☐ Garde alternée ☐ Chez la mère ☐ Chez le père

N° sécurité sociale:

N° CAF ou MSA :

	Parent	Parent
Nom et prénom		
Adresse complète		
Téléphone		
Téléphone travail		
Mél		

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant :

Nom	Prénom	N° de téléphone	Lien avec l'enfant

Pour tout changement, merci de le signaler en mairie

Composition familiale :

Autre(s) enfant (s) dans le foyer :

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole et classe fréquentées

En cas de recomposition familiale :

Nom et prénom(s) du conjoint :

Adresse complète :
.....

Téléphone portable : Téléphone travail :

Accueil périscolaire:

Afin de permettre aux parents de concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale, la commune de LINARS met en place un accueil sans hébergement acceptant les enfants (de 2 ans et demi à 12 ans) inscrits au sein de l'école primaire François Lassagne et qui ont été inscrits auprès de la mairie.

Votre enfant fréquentera l'accueil périscolaire suivant :

Maternelle ☐

☐ Matin (entre 7h15 et 8h50) ☐ Midi avec repas (entre 12h00 et 13h20) ☐ Soir (entre 16h30 et 18h45)

Élémentaire ☐

☐ Matin (entre 7h15 et 8h45) ☐ Midi avec repas (entre 12h00 et 13h20) ☐ Soir (entre 16h25 et 18h45)

Droit à l'image



Autorisation parentale

Dans le cadre de divers évènements tels que sorties, visites ou autres activités pédagogiques, votre enfant pourra être photographié ou filmé.

Ces images ont une visée pédagogique et concernent différentes activités de la vie scolaire.

Elles seront utilisées dans le cadre scolaire. Celles-ci pourront également figurer sur des travaux que chaque élève prendra chez lui.

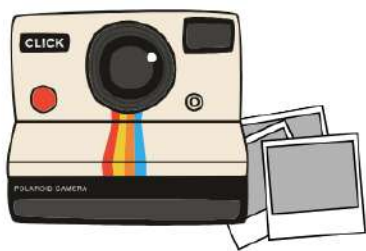
En référence aux textes légaux en vigueur concernant la protection des données et le droit à l'image, nous vous prions de bien vouloir compléter et signer ce document.

J'accepte que des images de mon enfant soient utilisées à des fins pédagogiques sous le contrôle de La Mairie **oui** ☐ **non** ☐

J'accepte que l'image de mon enfant paraisse sur Internet, plus précisément sur les sites Mairie / Facebook de la commune **oui** ☐ **non** ☐

Responsable légal : Nom : **Prénom :**

Elève : Nom : **Prénom :** **Classe :**



Date : Signature :

Soins et Sorties

Je soussigné (e) M. ou et Mme

déclare exact les renseignements portés.

En cas de maladie ou d'incident, je serai prévenu (e) pour décider d'une conduite à tenir.

Le cas échéant je serai tenu(e) de récupérer mon enfant.

En cas d'urgence médicale, j'autorise les agents du périscolaire et de la restauration à prendre toutes les mesures nécessaires et à faire appel en priorité aux services d'urgence.

J'autorise le personnel de la commune de Linars ou / et les animateurs de l'EVS MJC Serge Gainsbourg, à sortir mon enfant de l'enceinte de l'école, lors d'activités bien spécifiques (salle de danse, city stade, salle polyvalente).

Je certifie avoir pris connaissance des règlements et projets consultables sur le site de la commune.

Fait à , le

Signature du ou des représentants légaux:

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément aux dispositions prévues par le Règlement Européen sur la Protection des Données personnelles (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles), les informations recueillies dans ce formulaire sont collectées et conservées par le service scolaire de la mairie de Linars, dans une finalité de gestion de la constitution de votre dossier d'inscription.

La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.

L'Agence Technique Départementale de la Charente agit en tant que Déléguée à la Protection des Données (dpo@atd16.fr) de la commune de Linars.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Education Nationale et la Direction Générale des Finances Publiques.

Ces données seront utilisées dans les cas suivants :

- prise de contact (téléphone, SMS, mail);
- différents sujets en lien avec l'inscription;
- à des fins statistiques.

Les données sont conservées jusqu'à la fin de la scolarisation de votre enfant.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.